

# Extraits des statuts de l'association ORBITAL

## **ARTICLE 1 – Titre de L'association**

### *Constitution*

Entre les membres fondateurs et tous ceux qui adhéreront aux présents statuts, il est constitué une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Aout1901, ayant pour dénomination «Association pour la **Promotion et le Développement des Transports Ferrés de Rode en Région Ile de France**». L'appellation usuelle de l'association est «**ORBITAL**». Elle est constituée pour une durée illimitée.

## **ARTICLE 2 – Principes fondateurs:**

L'association ORBITAL s'attache à promouvoir et à favoriser le développement des moyens de transports ferrés de rocade en Ile de France, pour les personnes et le fret dans le cadre des concepts de la protection de l'environnement, de la lutte contre l'effet de serre et du développement durable. ORBITAL entend défendre clairement les projets désignés à l'Article trois au nom du principe de l'intérêt général.

Le corpus de l'association est constitué des textes de la Conférence de Kyoto, de la loi sur l'air de décembre 1996 (loi Lepage), et du Plan de Déplacement Urbain de PARIS et de sa Région. Ce corpus sera complété le cas échéant par tout autre texte national ou international privilégiant le développement durable et les économies d'énergie.

Tous les projets proposés par l'association ORBITAL se réfèrent à ce corpus et tiennent notamment compte des recommandations actées par la conférence de Kyoto et des conférences internationales à venir. ORBITAL s'inscrit dans un principe de prévention et d'anticipation.

A ce titre, ORBITAL entend agir sur le secteur du transport de rocade en Ile de France car ce dernier contribue à la croissance des émissions polluantes, et est appelé à croître de façon notable dans les années à venir.

L'objectif est de stabiliser d'ici 2020 les émissions polluantes du secteur des transports ; les efforts à consentir procureront en retour à chacun des avantages attendus : un réseau routier plus sûr, moins de temps gaspillé, des transports collectifs plus accessibles, des villes plus vivables.

## **ARTICLE 3 – Objectifs de l'association ORBITAL**

L'association ORBITAL préconise :

- Dans un premier temps et de manière instante, la réouverture de la ligne de chemin de fer de Petite Ceinture de Paris, propriété de Réseau Ferré de France, sur ses 23 km de ligne existante tout en n'excluant pas la reconstruction de la section Bd Victor/Pte d'Auteuil. De façon concomitante, la requalification des boulevards des Maréchaux, avec notamment, l'installation d'un système de priorité aux feux pour les autobus circulant sur l'actuel site protégé.

- Dans un second temps, l'achèvement du programme Lutèce (bouclage de la ligne de chemin de fer de Grande Ceinture d'Ile de France, propriété de Réseau Ferré de France), permettant la réouverture au trafic voyageur de cette infrastructure existante et irriguant la deuxième couronne.
- Dans un troisième temps, la création ex nihilo d'une ligne de tramway fer, dite « tramway des gares » permettant de relier les gares du Nord à Montparnasse via celles de l'Est, de Lyon et d'Austerlitz par les grands boulevards.
- Dans un quatrième temps, la réalisation du projet Grand Tram, réseau circulaire de tramway fer permettant de relier entre elles les villes de la première couronne, à partir des maillons existants (T1 ; T2 ; TVM).

Ces objectifs majeurs, d'intérêt général concourent aux valeurs définies par le corpus d'ORBITAL et se déclinent en quatre composantes:

1. *La composante économique* ; les réouvertures de lignes (Petite Ceinture et Grande Ceinture permettront la création de nombreux emplois du secteur marchand (services dans les gares restauration, parking vélos, rollers, journaux etc..), l'implantation de PME, la rénovation des lignes pour un coût raisonnable. La création des deux lignes de tramway (Grand Tram et Ligne des Gares) assureront des dessertes vitales dans Paris intra-muros ainsi qu'en banlieue.
2. *La composante sociale*; la réouverture des lignes de Petite et Grande Ceinture fera gagner un temps précieux à tous les Franciliens, notamment parce que ces lignes existantes sont en site propre intégral et donc étanches vis à vis des autres flux. La création des deux lignes de tramway (Grand Tram et Ligne des Gares) assureront un confort inégalé, notamment en première couronne.
3. *La composante écologique* ; la réouverture des lignes de Petite et Grande Ceinture favorisera de nouveaux axes circulaires, augmentant ainsi l'attractivité des transports ferrés franciliens auprès des automobilistes, diminuant d'autant la pression routière, et contribuant fortement à la limitation de la pollution atmosphérique. Ces effets seront amplifiés par la création des deux axes de tramway (Grand Tram et Ligne des Gares).
4. *La composante régionale* ; compte tenu du tracé des deux lignes de Ceinture qui sont en connexion avec les principales lignes de la région Ile De France (réseau Transilien, tramway T2, T1, lignes de RER et de métro, et BUS), des correspondances aisées seront assurées, permettant ainsi à ces infrastructures de rocade d'assurer pleinement leur vocation régionale.

## Atteinte des objectifs fixés par ORBITAL

Pour atteindre les quatre objectifs majeurs fixés, ORBITAL entend mettre en œuvre les engagements suivants :

- MILITER pour obtenir prioritairement la réouverture des lignes ferroviaires de Petite et Grande Ceinture appartenant à Réseau Ferré de France en réunissant les acteurs économiques, industriels, politiques et sociaux.
- COMMUNIQUER à l'ensemble des acteurs sur les multiples avantages qu'aurait la collectivité à retirer de la réactivation du trafic ferroviaire sur ces lignes ainsi qu'à la création des deux lignes de tramway fer (Grand Tram et Ligne des Gares) en mettant en place des conférences, des débats et des cycles de formation.
- FAVORISER le retour de l'activité économique sur et autour du périmètre des lignes de Ceinture en mettant en valeur leur implantation (infrastructure en site propre intégral), gares voyageurs et marchandises.
- INNOVER en permettant la réhabilitation des quartiers irrigués comme par exemple la réfection des façades, murets verdoyants, espaces verts, gares et stations respectueuses de l'environnement architectural.
- INTEGRER dans le processus de réouverture et de création, les futurs utilisateurs ainsi que les habitants des quartiers périphériques.